

DEPARTEMENT  
SOMME  
ARRONDISSEMENT  
AMIENS

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**N°135/2025**

**Communauté de Communes Nièvre et Somme**  
2 Allée des Quarante - BP 30214 - 80420 FLIXECOURT  
Tél : 03/22/39/40/40

Membres titulaires en exercice : 55

Membres titulaires présents : 36

Membres votants : 43

L'an Deux mille vingt-cinq, le lundi 24 novembre, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes Nièvre et Somme légalement convoqué le lundi 17 novembre, s'est réuni au siège de la CCNS à Flixecourt sous la présidence de Monsieur René LOGNON, Président.

Etaient présents tous les délégués titulaires suivants :

Mmes BENEDINI, DUFRENOY, LEPOIX, DIRUY, ROUSSEL, SOUILLARD, DE ALMEIDA, LICOUR, LEMAIRE, CERNEY,  
Mrs PINCHON, LEITAO, HERBETTE, FOURCROY, DELASSUS, POISSON, DELFOSSE, MARECHAL, LOGNON, DELAFOSSE, GUILLOT, MAUGER, BEC, FRANCOIS, WALIGORA, TIRMARCHE, DELVILLE, BELLAREDJ, HENRY, PARMENTIER, CARLE, DELATTRE, BOULARD, DUCROTOY, GROSSEL, LEBLANC J-M.

Etaient excusés, absents tous les délégués titulaires suivants :

Mmes CHEVALIER, LEBRUN, CAPRON, MINET, ALEXANDRE A.,  
Mrs DE LIMERVILLE, CARLIER, VIGNON, ALEXANDRE E., LEULIER, GAILLARD, COLOMBEL, CARPENTIER, MADANI-BUTIN, BLAIZEL, OLIVIER, LOUETTE, BOULLET, LEBLANC D.

Pouvoirs :

Mme LEBRUN donne pouvoir à Mme DIRUY  
Mme MINET donne pouvoir à Mme DE ALMEIDA  
Mme ALEXANDRE A. donne pouvoir à Mme CERNEY  
Mr CARLIER donne pouvoir à Mme LEPOIX  
Mr DE LIMERVILLE donne pouvoir à Mr DELATTRE  
Mr GAILLARD donne pouvoir à Mr DELAFOSSE  
Mr OLIVIER donne pouvoir à Mr WALIGORA

Secrétaire de séance : Mme ROUSSEL

**OBJET : SUBVENTION 2025 DU DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT DES INITIATIVES CULTURELLES (DAIC)**

La séance étant ouverte,

Vu la loi n°2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe),

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de la Communauté de Communes Nièvre et Somme,

Vu la compétence Culture exercée par la Communauté de Communes,

Vu la délibération n°144/2017 du 02 mai 2017 actant la politique de développement culturel et les demandes de subventions afférentes au DAIC,

Vu l'avis de la commission culture en date du 25 Mars 2025,

Vu la délibération en date du 10 Avril 2025 validant les subventions accordées au titre du DAIC 2025,

Le Vice-Président rappelle au Conseil communautaire que la Communauté de Communes Nièvre & Somme met en œuvre un vaste projet culturel innovant, qui contribue à la mutation de son territoire et favorise l'expression de ses populations par le biais de l'art et de la culture, dont les axes de développement sont la lecture publique, le spectacle vivant, la musique, les patrimoines culturels et historiques, et les archives.

En plus de ce projet structurant, de nombreuses initiatives complètent l'action intercommunale et participent à la vie culturelle et à l'attractivité du territoire (expositions, valorisations de patrimoines, événementiel...).

Dans ce cadre, plusieurs demandes de subventions DAIC ont été reçues pour l'année 2025 et validées par délibération en date du 10 Avril 2025.

Les bilans ayant été reçus pour les structures suivantes :

➤ **Les Amis de la Collégiale de Picquigny**

Nom du projet : *Commémoration du 550<sup>e</sup> anniversaire du traité de Picquigny et animations culturelles 2025 autour de la Collégiale* (exposition de peinture, programmation de concerts)

D'avril à décembre 2025 à Picquigny

Budget prévisionnel : 21 500,00 €

BILAN BUDGETAIRE : 23 754,00 €

Demande de la structure : 4 300,00 € (20 %)

**Proposition d'attribution après étude du bilan : 4 300,00 €**

➤ **L'APATE (Association pour la préservation du Patrimoine et l'Attractivité Touristique de l'Étoile)**

Nom du projet : *Au fil de Carmen* (exposition, construction de décor avec le centre de loisirs de L'Etoile, concerts entre mars et octobre 2025)

Budget prévisionnel : 4 450,00 €

BILAN BUDGETAIRE : 4 619,28 €

Demande de la structure : 890,00 € (20%)

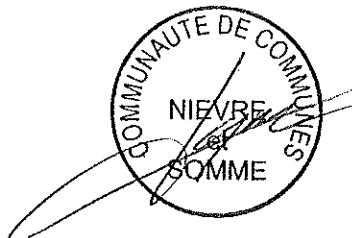
**Proposition d'attribution après étude du bilan : 890,00 €**

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, après en avoir délibéré,

- ACCORDE au titre du Dispositif d'Accompagnement des Initiatives Culturelles 2025 les subventions mentionnées ci-dessus,
- DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget,
- AUTORISE le Président à signer tout document relatif au bon déroulement de cette affaire.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an indiqués ci-dessus.

Pour extrait conforme,  
Le Président.



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire compte tenu de sa transmission en préfecture le 27 novembre 2025 et de sa publication le 1<sup>er</sup> décembre 2025.

